

*Initiatives ministérielles*

Je ferai également remarquer que d'autres pays se tirent fort bien d'affaire avec un ratio député-habitants beaucoup plus élevé. En Australie, notamment, on compte deux fois plus d'électeurs par député qu'au Canada.

• (1540)

Il y a donc beaucoup de choses à prendre en considération et si nous devons réviser une loi qui ne l'a pas été depuis 30 ans, autant le faire maintenant. Comme on l'a dit, la loi est peut-être maintenant désuète et nous devons réexaminer ce que nous entendons faire dans l'avenir.

Quant à ce que faisaient valoir des députés du Parti réformiste au sujet de l'attribution de temps, je tiens à leur rappeler certains faits. Je ne crois pas qu'un gouvernement veuille limiter le temps de parole pour des motifs frivoles.

Le début des audiences sur la proposition de la commission est prévu pour avril. Nous partons bientôt en vacances pour deux semaines. Je ne connais pas la préférence du Parti réformiste; peut-être aurait-il préféré rester et continuer de discuter encore de la question pendant deux semaines, faire de l'obstruction systématique, ou que sais-je encore. Je suis cependant convaincu que la période attribuée nous laisse tout le temps nécessaire pour faire valoir nos divers points de vue et pour exposer clairement nos arguments.

Je suis certain que le Parti réformiste s'intéresse tout autant à la réforme du processus que nous. Je crois qu'aucun député ne nierait que le temps est venu de changer les choses et que nous ne pouvons pas continuer d'accroître le nombre de députés à la Chambre, en particulier s'ils ont ma carrure. Si nous n'apportons pas de changements, nous serons obligés de défoncer les murs du fond, d'ajouter une rangée à l'avant ou peut-être d'élire seulement des personnes minces.

J'appuie le projet avec enthousiasme. Le temps est venu d'apporter des changements, de revoir le mode de représentation de la population canadienne. Nous devons écouter les Canadiens et leur laisser le temps de faire valoir leurs points de vue afin que nous puissions vraiment les représenter.

**M. Ed Harper (Simcoe-Centre):** Monsieur Le Président, j'interviens aujourd'hui pour m'opposer au projet de loi C-18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

J'éprouve des sentiments mitigés envers cette question. Ma propre circonscription disparaît dans les modifications qui doivent avoir lieu partout au Canada, surtout en Ontario. Or, mon bureau n'a reçu qu'un appel à cet égard; comme moi, les électeurs devaient s'attendre à participer aux audiences. Ils seront probablement nombreux à téléphoner lorsqu'ils découvriront ce qui se passe à la Chambre en ce moment.

Il ne s'agit certes pas d'une question brûlante pour les Canadiens. Il y en a de bien plus importantes dont nous devrions nous

occuper. J'ai dit que j'éprouvais divers sentiments face au sort réservé à la circonscription que je représente et je comptais bien faire une présentation aux audiences; de même, nous aurions pu faire valoir notre point de vue au moment de la présentation des rapports à la Chambre.

En examinant les modifications proposées, je me rends compte qu'il y a des gagnants et des perdants. Il y en aura, peu importe ce qui arrive. Nous n'arriverons jamais à satisfaire tout le monde, c'est impossible. Il y a peu d'espoir que nous y parvenions, si l'on en juge par ce projet de loi.

On a laissé entendre que les politiciens pouvaient faire mieux qu'Élections Canada. Peu de Canadiens seraient disposés à faire un tel acte de foi, car nous n'avons pas fait la preuve que nous pouvions faire mieux.

• (1545)

Il y a 30 ans, on a décidé de ne pas laisser ce processus entre les mains des politiques. À l'époque, cette décision paraissait très sage. Elle l'est encore plus aujourd'hui, étant donné l'humeur des électeurs canadiens.

Il suffit de réfléchir aux événements d'octobre 1992. En octobre 1992, la politique au Canada s'est nettement améliorée. Les Canadiens ont montré qu'ils n'allaient plus se laisser diriger par les partis politiques. Ils allaient avoir leur mot à dire dans l'administration de leur pays. Ils ont très clairement exprimé leur point de vue.

Les députés peuvent décider de ne pas tenir compte de ce message, mais à leurs risques et périls. L'ancien gouvernement n'a pas pris en considération le message qui lui a été transmis au moment de l'Accord du lac Meech. Il n'a pas voulu entendre le message qui lui a été communiqué par l'entremise de la Commission Spicer, qui a coûté 27 millions de dollars aux contribuables canadiens. On a transmis au gouvernement la liste des priorités des Canadiens, et la Constitution n'y figurait pas. Malgré tout, l'ancien gouvernement n'en a fait qu'à sa tête, et nous connaissons tous le sort qui lui a été réservé aux dernières élections.

Les Canadiens n'ont pas changé d'humeur depuis 1992 et 1993. Ils veulent se faire entendre. Ils veulent avoir leur mot à dire. Ils n'en auront pas l'occasion dans le cadre du processus que nous sommes sur le point d'établir.

En fait, le débat d'aujourd'hui ne porte pas sur le processus, mais bien sur le résultat. Nous savions déjà depuis quelque temps ce qui s'en venait, mais rien ne se produit tant que les changements proposés aux limites des circonscriptions électorales n'aboutissent pas sur nos bureaux et ne sont pas diffusés à la population. Tout à coup, on en fait une montagne. Nous savions tous ce qui allait se produire. Ce n'est pas la démarche qui est en cause, mais bien le résultat. Il s'agit d'intérêt personnel, de la peur de perdre son fief. Ce n'est pas correct.

Le problème n'est pas nouveau. Si nous en sommes saisi aujourd'hui, c'est que certaines circonscriptions sont visées et